

AR REEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 MARS 2016
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME
8, place du champ de foire
16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2016_3_10

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

**Objet : Prise en charge des frais
- Congrès des Maires de France**

L'an deux mille seize, le mercredi 09 mars à 20 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 03 Mars 2016

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORREDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHE Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Pouvoirs :

Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire explique que conformément à l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) « les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux ». Monsieur le Maire énonce qu'un mandat spécial est une mission bien précise confiée par le Conseil municipal aux élus et comportant un intérêt communal.

Monsieur le Maire expose que le 98ème Congrès des Maires et des Présidents de communautés, initialement prévu du 17 au 19 novembre 2015 à Paris mais reporté suite aux attentats du 13 novembre 2015, se déroulera du 31 mai au 2 juin 2016 à Paris.

Ce type de manifestations est l'occasion de rencontres avec des maires et des élus confrontés à des problématiques communes, le partage des expériences est donc fortement enrichissant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER, par le biais d'un mandat spécial, Monsieur TROUSSICOT et Madame HITIER, adjoints et Monsieur SUSSET, conseiller municipal à se rendre au Congrès des maires, du 31 mai au 2 juin 2016,
- DE PRENDRE EN CHARGE les frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration dans la limite maximum des frais réels engagés sur présentation d'un état de frais engagés et des justificatifs de paiement.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 1

Emis le 09/03/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le **30 MARS 2016**

Le Maire,

Michel CARTERET

